

Décision

Générale

colonial

Décision n° 519 du 8 mai 1961 :

n° 519

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Andriamiandravola (Victor), assistant d'administration principal, 3e échelon du Cadre territorial de Madagascar, en service détaché, est mis à la disposition du Ministre des Affaires Intérieures, pour servir au Cercle de Djibouti, pour compter du 14 avril 1961, date de son retour dans le Territoire. M. Andriamiandravola (Victor) est nommé pour compter du 1er mai 1961 : — régisseur de la Caisse d'Avance du Cercle de Djibouti ; — régisseur Marché ; — agent intermédiaire pour la perception des menues recettes